



Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2011

Présents : MM. MICHEL Isabelle, BOULO Jean, DE TORQUAT Jean, JOUAN Estelle, LABBE J-Claude, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier et POYAC Bernard.

Absent : TAILLY Raymond et VAILLANT Gilberte.

Mme JOUAN Estelle a été élue secrétaire de séance.

Travaux de voirie "PDIC 2011 "

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- ♦ De souscrire au Programme Départemental d'aide aux communes pour Investissement sur la voirie Communale au titre de l'année 2011 pour les travaux de voirie.
- ♦ Approuve le dossier estimatif des travaux présenté par le Service "ATESAT" de la CCVOL mais décide de ne retenir que les travaux n°1 : de la RD 146A (la Perrière) à l'entrée du village de Foucherel pour cette année 2011.
- ♦ D'envoyer un dossier de demande de subvention à la commission permanente du Département.

Cession gratuite d'un terrain

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école "Immaculée Conception", située sur notre commune, a le projet de créer une nouvelle classe. Ce projet nécessite une extension des bâtiments sur une parcelle appartenant à la commune.

La surface nécessaire à la réalisation du projet de l'école est de 66m² (6 x 11).

Cette surface serait extraite de la parcelle 960, section A3 du cadastre et située dans le prolongement du bâtiment de l'école existante, en pignon Nord.

Un plan de bornage sera réalisé aux frais de l'école. Le document sera adressé aux services du cadastre pour attribution d'un nouveau numéro de parcelle. Cette attribution sera transmise aux services des hypothèques par le notaire, qui rédigera l'acte définitif de cession (toujours aux frais de l'école immaculée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder la cession gratuite de ce terrain et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette cession.

Tarifs de la cantine et de la garderie Péri-scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revaloriser le tarif du repas de la cantine et le tarif de la garderie pour la rentrée de septembre 2011.

La commune de St Congard vient de délibérer et d'arrêter le nouveau tarif à 3,15 € le repas pour la cantine et à 1,60 €/heure pour la garderie, avec tout ¼ d'heure commencé est dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de s'aligner sur commune de St Congard et de revaloriser le prix du repas à 3,15 € et de la garderie à 1,60 €, avec tout ¼ d'heure commencé est dû.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire de la commune de St Laurent sur Oust informe que, par courrier du 20 mai 2011 reçu le 25 mai 2011, Monsieur le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunal pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par le rattachement à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, il appartient au conseil de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il est précisé qu'il convient de se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification du projet de schéma. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de ce délai, le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis seront transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), qui, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer.

Les propositions de modification du projet de schéma, conformes aux dispositions législatives, adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le projet de schéma.

Mme le Maire présente alors les propositions de modification qui concernent la collectivité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- Est donné un avis défavorable sur la proposition n°1.
- Est donné un avis favorable sur la proposition n°2.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet.

Approbation du principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de défibrillateurs par la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL)

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que, suite à la volonté de certaines communes membres de la CCVOL d'acquiescer un ou des défibrillateurs, un groupement de commande va être constitué dont le coordinateur sera la CCVOL.

Pour ce faire, une convention de groupement de commandes est proposée par la CCVOL.

Il faut également désigner un membre pour la Commission d'Appel d'Offres qui représentera la commune lors des réunions et aura voix délibérante.

Après lecture du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de défibrillateurs entièrement automatiques et des accessoires.
- D'approuver la convention constituant le groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques avec accessoires.
- De désigner Jean-Claude LABBE comme le membre pour la Commission d'Appel d'Offres qui représentera la commune.
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.